



Menace de renvoi d'audience

Par **gregoire**, le **06/12/2011** à **16:51**

Bonjour,

Je passe en référé devant le JAF vendredi et je viens juste de recevoir les conclusions de mon avocat.

1ere question : est-il dans les délais ?

Ensuite mon avocat m'envoie une demande de provision sur honoraires de 956 euros. Nous avons conclu que ce référé me coûterait environ 1000/1200 euros. J'ai déjà versé 1000 euros avant la 1ere audience pour ce référé en juin. Depuis et avant aujourd'hui, je n'ai pas eu de nouvelles de mon avocat, ni d'éventuelles honoraires à régler en plus.

Aujourd'hui et après de nombreux appels de ma part (dont un hier relativement fâché) je recois donc les conclusions et il me demande de régler ces 956 euros avant l'audience car sinon il demandera le report de l'audience

2eme question : est-ce bien légal de faire cela ?

3eme question : puis-je desaisir mon avocat et me présenter seul à l'audience ? si oui comment procéder ?

En vous remerciant de vos réponses,
Cordialement

Par **gregoire**, le **06/12/2011** à **21:15**

SVP? j'ai réellement besoin d'une réponse, c'est assez urgent...

Merci d'avance !